



Plan d'affaires 2007 - 2008

Adopté le 11 juillet 2007

Table des matières

Avant-propos	3
Écoles et bureaux du CSAP	6
Défis.....	7
Initiatives.....	8
Gouvernance du CSAP	10
Comités du conseil.....	12
Mission, vision et valeurs	15
Mission	15
Vision	16
Valeurs.....	16
Équipe de gestion	19
Secteur des programmes et services aux élèves	20
Secteur des opérations	21
Secteur des finances	21
Secteur des ressources humaines.....	22
Rapport annuel des réalisations 2006-2007	23
Objectif 1 – Stratégies 1 à 8.....	23
Objectif 2 – Stratégies 1 à 2.....	25
Objectif 3 – Stratégies 1 à 3.....	26
Objectif 4 – Stratégies 1 à 3.....	27
Objectif 5 – Stratégies 1 à 3.....	28
Objectif 6 – Stratégies 1 à 9.....	29
Objectifs	32
Objectifs 1 à 4	32
Stratégies 2007-2008	33
Objectif 1 – Stratégies 1 à 4.....	33
Objectif 2 – Stratégies 1 à 5.....	34
Objectif 3 – Stratégies 1 à 5.....	35
Objectif 4 – Stratégies 1 à 4.....	36
Finances	37
Annexe 1 - Organigramme	
Annexe 2 - Facteurs clés	
Annexe 3 - Mesure des résultats	

Avant-propos

Conformément à la Loi sur l'éducation, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) fut constitué en Nouvelle-Écosse, en 1996, aux fins :

- d'offrir aux enfants des parents ayants droit un programme d'enseignement en français langue première,
- de livrer et administrer tous les programmes d'enseignement en français langue première et
- d'assurer que l'école publique dans laquelle est offert un programme d'enseignement en français langue première est connue comme «école acadienne».

La loi sur l'éducation confère également des responsabilités additionnelles au CSAP par rapport à celles normalement investies à un conseil scolaire public dans la province de la Nouvelle-Écosse. Le CSAP a donc également pour mandat:

- de promouvoir le programme d'enseignement en français langue première et de diffuser de l'information à son sujet;
- d'enrichir son matériel didactique d'information relative à la culture acadienne et
- dans le cadre de ses programmes d'enseignement, de promouvoir, par des activités, la culture acadienne et la langue française.

Lors de la création du CSAP, le 1^{er} avril 1996, une planification stratégique de trois ans qui précisait les enjeux et les priorités du conseil pour ses premières années d'existence avait été élaborée. En l'an 2000, les membres du Conseil ont repris cet exercice pour rectifier la vision, les valeurs et la mission du CSAP, sur la base de la jeune expérience de l'organisation. Cet exercice a donné lieu au plan stratégique 2000-2003. Ce plan a guidé les stratégies et les actions de l'organisation jusqu'en 2006.

En 2006, au milieu de leur mandat de 4 ans (2004-2008), les 17 conseillers et conseillères élus du CSAP ont décidé de se donner un nouvel outil de gestion pour les quatre années à venir. La mission et la vision d'une organisation sont sa raison d'être et ne sont pas révisés systématiquement à chaque planification stratégique, les conseillers le reconnaissent. Ils ont cependant choisi de faire un exercice global pour ré-évaluer la pertinence des éléments fondamentaux des deux premières planifications stratégiques. Cette décision a été prise sur la base de certains éléments :

- le CSAP fête son dixième anniversaire, c'est une organisation jeune mais qui a terminé sa phase d'implantation. Il fallait, selon les conseillers, se donner des objectifs pour aborder cette deuxième étape de l'histoire du CSAP avec des stratégies bien précises menant à une réussite mesurable.
- les dix années d'existence du CSAP ont été marquées par plusieurs changements significatifs : nouvelles écoles, accroissement de la population étudiante dans les régions urbaines et diminution dans d'autres régions, gestion et contrôle du projet-pilote de développement

de programmes, implantation de programmes de pré-maternelle dans plusieurs écoles, projets de centres communautaires, etc.

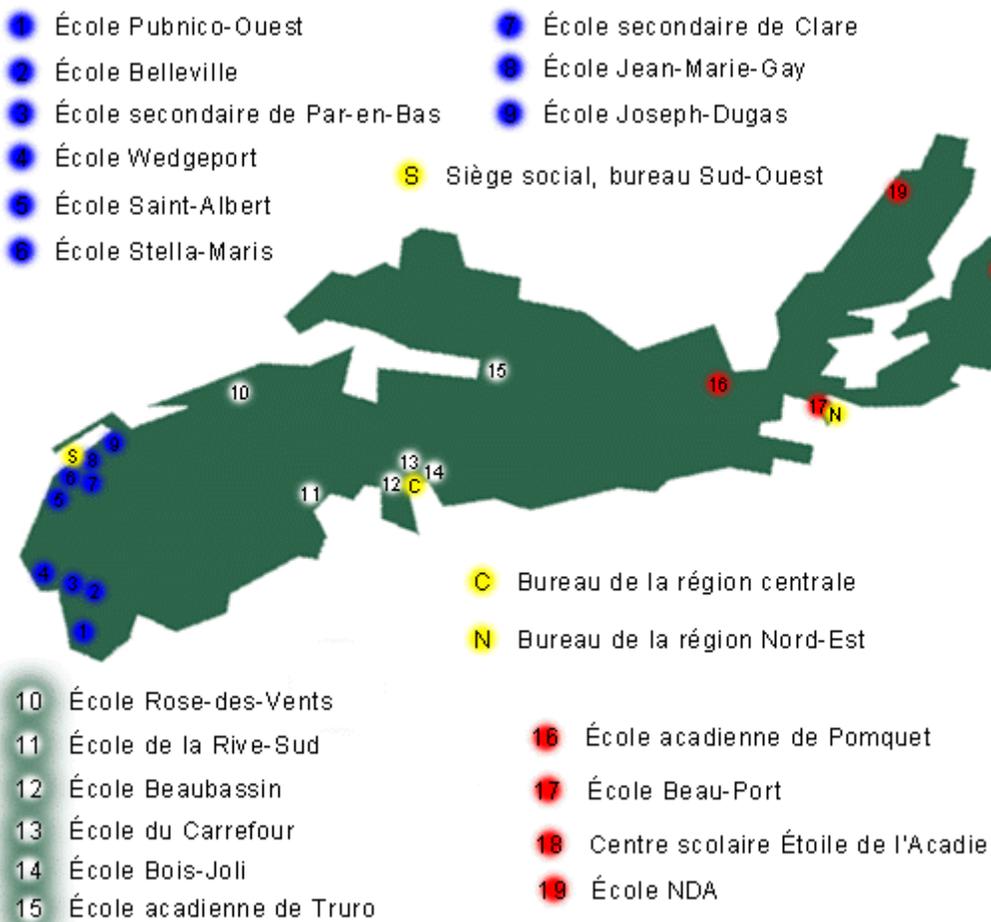
- la nécessité de protéger les droits des enfants des ayants droit de la province, en rejoignant et informant les clientèles-cibles et en assurant à chaque ayant droit l'accès à une éducation de qualité en français langue première.
- le désir des communautés acadiennes et francophones de s'ouvrir sur le monde et de donner à leurs enfants les outils nécessaires pour se développer dans un monde en changements constants.

En 2006, au moment où débute cette planification stratégique, le CSAP compte dix-neuf (19) écoles réparties dans l'ensemble de la province de Nouvelle-Écosse. Ces écoles sont regroupées en trois grandes régions administratives: la région Nord-Est (4 écoles), la région Centrale (6 écoles) et la région du Sud-Ouest (9 écoles).

A la rentrée scolaire 2006/07, l'ensemble des écoles du CSAP accueillait 4 131 élèves et offrait une programmation complète en français langue première, de la maternelle à 12^{ème} année. Cinq (5) écoles offraient également un programme de pré-maternelle.

Écoles et bureaux du CSAP

Cette carte géographique identifie les écoles, les bureaux et les régions administratives desservis par le Conseil scolaire acadien provincial :



Défis

La consultation, lors de l'exercice de planification stratégique, a souligné les défis suivants au niveau provincial :

- Le recrutement d'enseignants spécialisés, particulièrement au cycle secondaire (notons que les autres conseils scolaires en Nouvelle-Écosse font face à ce même défi);
- Le recrutement des ayants droit;
- L'image publique du CSAP qui doit être améliorée et promue par un meilleur plan de communication;
- Le sentiment qu'il existe un manque d'équité entre les écoles et
- Le défi d'inclure tous les parents dans la vie et les activités de toutes nos écoles.

Le renouvellement du plan stratégique du Conseil scolaire acadien provincial a permis de porter un regard global sur la mission et la vision du conseil, de mesurer le chemin accompli et de mieux connaître les attentes et les préoccupations des élèves, du personnel, des parents et des partenaires.

Initiatives

Les initiatives «*Vie et apprentissage*» du ministère de l'Éducation continuent d'être mises à exécution avec succès. Parmi ces initiatives, mentionnons :

- Cours avancés/BI
- Éducation coopérative/O2
- Développement des apprenants actifs et en bonne santé
- Programme d'appui à la littératie
- Appui aux bibliothèques scolaires.

Les conseillers et conseillères ont identifié et adopté les grands objectifs qui se traduisent par une planification opérationnelle basée sur des stratégies et actions concrètes pour atteindre des cibles précises et mesurables. Le conseil souhaite que ses objectifs soient atteints en y intégrant le souci de répondre à deux grandes préoccupations qui ressortent de la consultation:

- le besoin d'une meilleure communication au sein du Conseil lui-même, entre l'administration du CSAP et les écoles, entre l'école et les parents;
- l'importance pour le CSAP de mieux identifier son mandat culturel, de même que son rôle auprès des communautés acadiennes et francophones.

Le Conseil se penchera annuellement sur l'évolution du plan stratégique pour y apporter les modifications ou ajouts nécessaires. De plus, la direction générale

présentera dans un rapport annuel, l'évolution du plan opérationnel ainsi que l'impact des stratégies et actions entreprises.

Le CSAP aborde une étape importante de son développement. Le Conseil veut mettre en place davantage de services pour répondre à un éventail de besoins de sa clientèle : classes de francisation, programmes de pré-maternelle, accès à des cours de formation professionnelle, baccalauréat international, emphase sur la littératie et la numératie. Le Conseil veut également participer à l'effort et à la volonté des communautés acadiennes et francophones de vivre leur culture et leur identité en français, dans un milieu minoritaire.

Le Conseil scolaire souhaite que la communauté scolaire fasse siens, la mission, la vision et les grands objectifs de cette planification stratégique et qu'ensemble nous puissions contribuer aux succès des jeunes qui formeront les communautés acadiennes et francophones de demain.

Gouvernance du CSAP

Le Conseil est composé de 17 membres élus tous les quatre ans au moment des élections municipales qui se tiennent dans l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Les responsabilités de gouvernance du Conseil sont décrites dans la Loi sur l'éducation et dans ses règlements qui détaillent les responsabilités du Conseil envers le ministre de même qu'envers le contrôle et la gestion des écoles publiques sous sa juridiction.

Suite aux élections de 2004, à une élection par acclamation en 2005 en Argyle, à une élection par acclamation en 2007 en Argyle et à une élection par acclamation en 2007 à Halifax, les membres du conseil, pour le mandat débutant en 2004 et se terminant en 2008, sont :

Clare	Delina Comeau Kenneth Gaudet Paul Gaudet	Argyle	Jeanelle d'Entremont Donald Doucette Donald Jacquard
Halifax	Keith Coughlan Jacques LeBlanc André Surette	Chéticamp	Yvette Aucoin Gilles-A. LeBlanc
Richmond	Blair Léo Samson Robert Fougère	Pomquet et Truro	Alfred Benoit
Sydney	Clermont Charland	Rive-Sud	Étienne Sepulchre
Greenwood	Hélène Lavigne		

La présidence et la vice-présidence du conseil sont élues annuellement par les membres du conseil et les officiers actuels sont Kenneth Gaudet, président et Clermont Charland, vice-président. Le conseil se rencontre quasi mensuellement le samedi et le dimanche dans différentes régions géographiques de la province. Ces réunions, qui sont ouvertes au public, sont appuyées par une structure de comités légiférés et de comités mandatés par le conseil.

Comités du conseil

Les comités du conseil -- qui se rencontrent habituellement par le biais d'Interwise -- sont les suivants:

COMITÉS PERMANENTS:

1) Comité de gestion et des politiques

AuCoin, Yvette / Benoit, Alfred / Charland, Clermont /
Gaudet, Kenneth / Sepulchre, Etienne

2) Comité permanent d'éducation

Coughlan, Keith / Doucette, Donald / Gaudet, Kenneth / Gaudet, Paul /
Jacquard, Donald / LeBlanc, Gilles-A. / Samson, Blair

3) Comité de relations publiques

Comeau, Delina / Jeanelle d'Entremont / Fougère, Robert / Gaudet,
Kenneth / Lavigne, Hélène / LeBlanc, Jacques / Surette, André

4) Comité d'évaluation de la direction générale

Jeanelle d'Entremont / Robert Fougère / Gaudet, Kenneth / Lavigne,
Hélène / Surette, André

5) Comité de vérification

Aucoin, Yvette / Gaudet, Kenneth / Jacquard, Donald / Surette, André

6) Comité des finances

Charland, Clermont / Gaudet, Kenneth / Sepulchre, Etienne /
Surette, André

COMITÉS AD HOC :

1) Comité de planification stratégique

Aucoin, Yvette / Coughlan, Keith / Fougère, Robert / Gaudet, Kenneth /
Gaudet, Paul / Lavigne, Hélène

2) Comité de négociations

Coughlan, Keith / Samson, Blair

3) Comité informatique

Jacquard, Donnie / Surette, André

4) Comité sur la surtaxe scolaire municipale (comité réactivé en déc 2004)

Coughlan, Keith / LeBlanc, Jacques / Surette, André

5) Comité pour le choix des motions à présenter à l'AGA du NSSBA

AuCoin, Yvette / Fougère, Robert / Gaudet, Kenneth / Gaudet, Paul /
Samson, Blair

COMITÉ D'APPEL – SUSPENSIONS D'ÉLÈVES :

Nord-est

Benoit, Alfred / Charland, Clermont / Fougère, Robert / LeBlanc, Gilles

Sud-ouest

Comeau, Delina / Doucette, Donald / Gaudet, Kenneth

Région centrale

Lavigne, Hélène / LeBlanc, Jacques / Surette, André

AUTRES REPRÉSENTATIONS :

- 1) **Université Sainte-Anne** (*représentation au Conseil des gouverneurs*)
Lavigne, Hélène
- 2) **Comité consultatif du département des sciences de l'éducation de l'Université Ste-Anne** (*Janvier 2007 – mandat de 2 ans*)
Coughlan, Keith / Lavigne, Hélène (substitut)
- 3) **Nova Scotia School Boards Association**
Kenneth Gaudet (*bureau de direction*)
Robert Fougère (*comité des résolutions et élections*)
Keith Coughlan (*comité des communications*)
- 4) **Fédération nationale des conseils scolaires francophones**
Lavigne, Hélène

Mission, vision et valeurs

Le CSAP a adopté des modifications à sa mission, sa vision et ses valeurs lors de la réunion du mois d'août 2006. Ces nouvelles définitions sont disponibles sur le site Web du Conseil à <http://csap.ednet.ns.ca/conseil/mvm.htm> Lors de cette même réunion, le conseil a adopté ses quatre (4) objectifs pour les quatre (4) années à venir. Les stratégies ont été identifiées et développées par l'administration, avec l'aide des écoles, et soumises au conseil pour approbation en décembre 2006. Ces stratégies sont la base du plan d'affaires 2007/2008. Le plan stratégique 2006-2010 dans son ensemble fut adopté par le conseil le 25 février 2007.

Mission

Le Conseil scolaire acadien provincial de Nouvelle-Écosse offre aux personnes d'origine acadienne et aux personnes francophones une éducation de première qualité en français langue première, incluant l'enseignement de l'anglais langue première, en tenant compte de l'identité et de la culture acadienne en Nouvelle-Écosse.

Le nouvel énoncé de la mission du CSAP – qui vient rappeler que les élèves reçoivent également une éducation en anglais de niveau langue maternelle – a suscité beaucoup de commentaires. Les uns y voient une ouverture et une meilleure adaptation à la réalité, les autres s'inquiètent de voir accorder davantage d'importance à une langue que l'on entend déjà trop fréquemment dans les corridors des écoles du CSAP. Pour les conseillers, il s'agissait en fait de faire

mieux connaître une réalité, c'est-à-dire que les élèves du CSAP reçoivent une éducation en français langue première tout en suivant le même cours de langue anglaise que les élèves anglophones de la province.

A noter que la notion de “personnes d’origine acadienne” a été choisie pour bien indiquer que le CSAP accueille les enfants d’origine acadienne, qu’ils soient francophones ou anglophones, et ce en vertu de la clause “*grand-père*”.

Vision

Le Conseil scolaire acadien provincial prend les moyens pour assurer le développement de chaque élève et pour lui donner toutes les chances de réussite afin de former des citoyennes et citoyens fiers de leur langue et de leur culture, ayant le sens des responsabilités, compétents dans les deux langues officielles du pays, ouverts sur le monde et engagés dans leur communauté.

Valeurs

Les valeurs du Conseil scolaire acadien provincial précisent les orientations stratégiques du Conseil.

➤ **Épanouissement de l’élève**

Le CSAP considère l’épanouissement de l’élève comme sa raison d’être.

➤ **Excellence**

Le CSAP vise à atteindre la meilleure qualité possible dans l'exécution de sa mission et de ses objectifs.

➤ **Sentiment d'appartenance**

Le CSAP désire que toutes les personnes qui étudient ou oeuvrent au CSAP se sentent partie d'une équipe orientée vers un but commun.

➤ **Respect**

Le CSAP est une communauté scolaire basée sur le respect.

➤ **Démocratie**

Le CSAP encourage la participation et la consultation dans les prises de décision.

➤ **Transparence**

Le CSAP rend compte, en toute transparence, des actions et des résultats du système éducatif aux parents et à ses partenaires.

➤ **Équité**

Le CSAP traite chaque école et chaque communauté en toute équité.

➤ **Qualité de vie au travail**

Le CSAP prend les mesures appropriées pour assurer à ses employés un milieu sécuritaire qui favorise la croissance personnelle et professionnelle.

➤ **Développement de la santé physique et mentale**

Le CSAP offre un milieu de vie favorisant la santé physique et mentale des élèves.

➤ **Communications**

Le CSAP favorise une communication ouverte et transparente, à l'interne comme à l'externe.

➤ **Partenariat**

Le CSAP reconnaît l'importance de maintenir des liens avec les autres intervenants en éducation.

La notion de spécificité du CSAP met l'accent sur le mandat culturel et la mission de développer l'identité linguistique et culturelle des élèves tout en participant au développement et à l'affirmation des communautés acadiennes et francophones. Cette notion semble rallier la très grande majorité des répondants, lors de l'exercice de planification stratégique, qui se disent très satisfaits de voir le CSAP s'engager plus avant dans ce domaine qui est en grande partie sa raison d'être.

➤ **Spécificité du CSAP** – Le CSAP, en plus de son mandat éducatif, a un mandat culturel. Il valorise l'apprentissage de l'histoire et de la culture acadiennes, au sein d'un milieu francophone dynamique. Le CSAP fournit à l'élève des outils pour développer son identité culturelle et linguistique et l'exprimer avec fierté. Le CSAP contribue activement au développement et à l'affirmation culturelle des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

Équipe de gestion

L'équipe de gestion (programmes et services aux élèves, opérations, finances, ressources humaines, directions régionales) est sous la direction et l'encadrement de la direction générale qui elle relève du conseil. La direction générale a les mandats suivants concernant la structure administrative:

(i) responsabilité globale des secteurs et de la supervision des directions de ces secteurs et

(ii) responsabilité des fonctions dans seulement les catégories prescrites suivantes :

(a) relations avec la communauté,

(b) planification stratégique/planification des affaires,

(c) communications,

(d) normes de responsabilité, et

(e) cadre d'amélioration continue.

Nous vous saurions gré de consulter l'annexe « A » pour un organigramme détaillé.

Secteur des programmes et services aux élèves:

Ce secteur relève de la direction des programmes et services aux élèves (*approuvée pour la période du projet pilote d'élaboration de programmes d'études*) et de trois directions régionales (*autrefois désignées « directions générales adjointes » - nord-est, centrale et sud-ouest*), approuvées par le ministère pour reconnaître les défis géographiques d'un conseil provincial, différents de ceux des autres conseils régionaux en Nouvelle-Écosse.

La direction des programmes et services aux élèves assume la responsabilité des fonctions dans seulement les catégories prescrites suivantes:

- (i) services aux élèves,
- (ii) mise en œuvre du programmes d'études,
- (iii) respect des cultures et droits de la personne,
- (iv) qualité et responsabilité d'éducation,
- (v) appui principal dans le domaine des programmes et des services aux élèves,
- (vi) au nom de la direction générale, les directions d'école, y compris la supervision et l'évaluation,
- (vii) la technologie dans le programme d'études et les salles de classe,
- (viii) perfectionnement professionnel des enseignant(e)s,

(ix) comités d'école consultatifs, y compris les plans d'amélioration des écoles, et

(x) éducation communautaire et éducation pour adultes, si c'est applicable, et tous les programmes additionnels destinés aux élèves

Secteur des opérations:

Le secteur des opérations relève d'une direction des opérations assumant des fonctions dans seulement les catégories prescrites suivantes :

(i) gestion des édifices, y compris l'accès de la communauté,

(ii) construction de nature capitale, additions et changements,

(iii) transport des étudiants,

(iv) technologie, et

(v) appui principal dans le domaine des opérations.

Secteur des finances:

Le secteur des finances relève d'une direction des finances qui exerce ses fonctions dans seulement les catégories prescrites suivantes :

(i) budgets,

(ii) comptabilité, y compris la paie,

(iii) risque (assurances),

(iv) achats,

- (v) appui aux vérifications,
- (vi) appui principal dans le domaine des finances, et
- (vii) gestion des fonds générés par les écoles.

Secteur des ressources humaines:

Ce secteur relève d'une direction des ressources humaines avec des fonctions dans seulement les catégories prescrites suivantes :

- (i) relations avec la main-d'œuvre, y compris l'appui des négociations locales et provinciales,
- (ii) systèmes d'appréciation du rendement et de planification de gestion de la croissance,
- (iii) perfectionnement professionnel des employés (sauf les enseignants) et coordination du programme de développement professionnel du système,
- (iv) équité d'emploi,
- (v) santé et sécurité,
- (vi) santé du personnel,
- (vii) planification de succession,
- (viii) coordination de la dotation du personnel,
- (ix) recrutement et placement du personnel, et
- (x) appui principal dans le domaine des ressources humaines.

Rapport annuel des réalisations 2006-07

OBJECTIF 1 Voir au fonctionnement efficace du Conseil.	SOMMAIRE DES RÉALISATIONS
Stratégie 1 : Compléter la planification stratégique du Conseil élu en novembre 2004.	<i>Le document final « Plan stratégique du Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse 2006-2010 » a été adopté et peut être consulté sur le site Web du CSAP.</i>
Stratégie 2 : Compléter et mettre en place la nouvelle structure administrative conformément avec les exigences du Ministère d'éducation.	<i>La nouvelle structure administrative, conforme aux exigences et approuvée par le ministère de l'éducation est en place.</i>
Stratégie 3 : Compléter le transfert du nouveau siège social à La Butte.	<i>Le siège social a emménagé au nouveau bureau à La Butte. Le vieil édifice a été complètement vidé et a été retourné à la municipalité de Clare conformément à la Loi. Le transfert officiel du nouveau bureau est prévu pour l'exercice financier 07/08.</i>
Stratégie 4 : Implantation du Projet JEM (Joint Education Mission) (nouveau système de ressources humaines et de paie).	<i>La dernière paie de décembre 2006 fut émise par le biais de l'ancien système (Ceridian). Depuis la première paie de janvier 2007 le nouveau système de ressources humaines et de paie (Projet JEM) est en opération.</i>

<p>Stratégie 5 : Élaboration d'un programme d'encadrement pour les nouveaux employés.</p>	<p><i>La première session destinée aux nouveaux enseignants a eu lieu à l'été 2006. En avril 2007, un sondage, destiné à recueillir le feedback de ces derniers, a été effectué. Les résultats ont été partagés avec le facilitateur afin d'améliorer la session qui aura lieu à l'été 2007.</i></p>
<p>Stratégie 6 : Assurer le contrôle des achats pour le CSAP présentement exécutés par le Bureau du manuel scolaire.</p>	<p><i>L'embauche d'un employé bilingue par le bureau du manuel scolaire, au dire des écoles, permet enfin la communication en français et, par le fait même, le service aux écoles est amélioré.</i></p>
<p>Stratégie 7 : Mettre en place un système informatisé pour la banque de données des élèves.</p>	<p><i>100% des écoles du CSAP utilisent les bulletins scolaires informatisés.</i></p> <p><i>Le MÈNÉ est présentement en processus d'identification d'un système de banque de données pour tous les conseils. Le projet du Ministère est présentement arrêté par manque de financement.</i></p>
<p>Stratégie 8 : Représentations auprès des instances gouvernementales aux niveaux fédéral et provincial sur l'importance de la mise en œuvre d'un programme de financement adéquat.</p>	<p><i>Le ministère de l'Éducation avait mandaté Bill Hogg pour entreprendre une étude sur le CSAP (HOGG 2) qui a abouti à une augmentation du financement provincial de 350 000\$ débutant avec l'année fiscale 06/07 et une augmentation d'un autre 350 000\$ débutant avec l'année fiscale 07/08.</i></p> <p><i>La loi régissant la surtaxe scolaire dans la région de HRM permet enfin la distribution de fonds provenant de cette surtaxe au CSAP. Ces fonds sont répartis entre les écoles du Carrefour, Bois-Joli et Beaubassin.</i></p>

<p>OBJECTIF 2 Développer les infrastructures requises pour la mise en place d'écoles homogènes offrant des programmes complets partout dans la province.</p>	<p><i>SOMMAIRE DES RÉALISATIONS</i></p>
<p>Stratégie 1 : Rencontrer les besoins identifiés dans l'étude des besoins d'infrastructure du CSAP.</p>	<p><i>Les rénovations (NDA, Rose-des-vents, Pubnico-ouest) sont en cours mais un suivi continu avec les employés des ministères est nécessaire afin de s'assurer que les rénovations répondent aux besoins identifiés.</i></p>
<p>Stratégie 2 : Compléter la transition de la gérance complète du transport scolaire (Sud-ouest, Truro et Greenwood).</p>	<p><i>Il y a un désir de la part de tous de résoudre ce dossier de longue date avec un impact négatif minimal pour les parties concernées. En septembre 2006, le CSAP, Tri-County et le ministère se sont entendus sur le transfert de deux trajets d'autobus du CSAP vers le Tri-County.</i></p>

OBJECTIF 3

Accroître les relations avec les partenaires externes dans la réalisation d'un programme de valorisation de la langue et l'organisation d'activités culturelles dans les écoles et la communauté.

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS

Stratégie 1 :

Publication d'un répertoire des organisations, coordonnées et activités culturelles disponibles pour nos écoles à travers les régions desservies par le CSAP.

Au lieu d'une publication (c'est-à-dire un document à une date fixe), chaque secteur et/ou direction régionale a la responsabilité d'aviser les écoles sur une base ponctuelle.

Stratégie 2 : Inventorier les directives des écoles présentement en vigueur dans chaque école du CSAP.

Un sondage pilote avait été complété dans les écoles du CSAP dans la région du Nord-est et l'équipe de gestion révisera les directives nécessaires pour nos écoles afin d'apporter des précisions, changements etc.

Stratégie 3 : Maximiser les ressources disponibles par le biais de l'Entente Québec/Nouvelle-Écosse, principalement dans le domaine de la valorisation de la langue et dans le domaine de la littérature.

Depuis 05/06, plusieurs des projets admis aux termes de l'entente Québec/Nouvelle-Écosse continuent d'être dans le domaine de la littérature.

<p>OBJECTIF 4 Maintenir et accroître les outils de communication et d'information aux ayants droit.</p>	<p>SOMMAIRE DES RÉALISATIONS</p>
<p>Stratégie 1 : Préparer un inventaire des documents de communication et assurer la mise à jour de ces derniers.</p>	<p><i>Ces documents sont disponibles sur le site Web du CSAP.</i></p>
<p>Stratégie 2 : Installer les enseignes développées par Strata Communications (Phase 2).</p>	<p><i>Lors de Phase 1, en 05/06, des panneaux furent installés à 8 écoles du CSAP. En 06/07, à l'intérieur de la Phase 2, des panneaux ont été installés à toutes les autres écoles du CSAP. Le plan (Phase 3) prévoit compléter l'installation des enseignes en 07/08, cependant chaque école est maintenant dotée d'au moins une enseigne.</i></p>
<p>Stratégie 3 : Mise à jour du site web du CSAP.</p>	<p><i>La secrétaire du Conseil continue de s'occuper de la mise à jour du site web du CSAP.</i></p>

<p>OBJECTIF 5 Voir à la représentation des intérêts scolaires aux niveaux provincial et gouvernemental.</p>	<p>SOMMAIRE DES RÉALISATIONS</p>
<p>Stratégie 1 : Publication d'un inventaire des partenariats développés et à développer avec les agences au niveau du gouvernement provincial, assurant l'accès aux divers services pour nos élèves à travers nos régions.</p>	<p><i>Au lieu d'une publication (c'est-à-dire un document à une date fixe), chaque secteur et/ou direction régionale a la responsabilité d'aviser les écoles sur une base ponctuelle.</i></p>
<p>Stratégie 2 : Publication d'un inventaire des sources de financement disponibles des instances gouvernementales aux niveaux fédéral et provincial auxquelles les écoles peuvent accéder.</p>	<p><i>Au lieu d'une publication (c'est-à-dire un document à une date fixe), chaque secteur et/ou direction régionale a la responsabilité d'aviser les écoles sur une base ponctuelle.</i></p>
<p>Stratégie 3 : Mise à jour de l'inventaire des comités demandant une participation du CSAP.</p>	<p><i>On s'assure que le CSAP participe aux comités demandant une participation du CSAP.</i></p>

<p>OBJECTIF 6 Recruter et maintenir les élèves dans les écoles du CSAP.</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE DES RÉALISATIONS</p>
<p>Stratégie 1 : Implantation du projet pilote de l'élaboration des programmes d'études.</p>	<p><i>Un examen indépendant du processus d'élaboration de programme avait été complété par Raymond Daigle. Quatorze des seize recommandations ont été appliquées et une prolongation de l'entente de deux ans a été recommandée par le Conseil.</i></p>
<p>Stratégie 2 : Augmentation du rendement des élèves en alphabétisation française.</p>	<p><i>L'Intervention préventive en lecture est fournie à 20% des étudiants du CSAP en 1^{ère} année, tel que préconisé par le programme et les résultats des élèves en 2^e année sont également suivis.</i></p> <p><i>Un projet spécial a permis à des plans d'amélioration d'être mis en œuvre pour les étudiants de 6^e année identifiés lors des initiatives d'évaluation. Les résultats du rendement des élèves lors de l'appréciation en littérature démontrent qu'il y a eu une augmentation significative du niveau de réussite de ces élèves.</i></p> <p><i>Un outil d'évaluation, destiné à tous les étudiants du CSAP en 3^e année, a été administré en octobre et les résultats ont été compilés récemment. Ces résultats ont été communiqués aux directions d'écoles. Par la suite, ceux-ci entameront le processus de suivi auprès des enseignants et des élèves.</i></p> <p><i>Chaque école du CSAP reçoit un appui direct du service de mentorat en littérature.</i></p>

<p>Stratégie 3 : Augmentation du rendement des élèves en mathématiques.</p>	<p><i>Les élèves de la 3^e année ont participé à l'outil d'évaluation en mathématiques. Les résultats ont été partagés avec les écoles. Chaque école du CSAP est dotée de 0,10 étp afin de fournir un appui direct de mentorat en numératie.</i></p>
<p>Stratégie 4 : Assurer une équité de services aux élèves à travers les écoles du CSAP.</p>	<p><i>Les principes de dotation du personnel adoptés par le Conseil visent une équité de services aux élèves à travers les écoles du CSAP.</i></p>
<p>Stratégie 5 : Assurer la mise en œuvre de la troisième année du plan d'amélioration des écoles.</p>	<p><i>Six écoles du CSAP sont en implantation de leur plan d'accréditation. Trois écoles sont en formation cette année en préparation pour l'implantation de leur plan en septembre 2007.</i></p>
<p>Stratégie 6 : Implanter les recommandations du plan de communication préparé par Strata Communications.</p>	<p><i>Le comité de relations publiques du conseil a élaboré un plan de communication qui a été adopté par le Conseil.</i></p>
<p>Stratégie 7 : Élargir le répertoire des cours disponibles à distance.</p>	<p><i>Les diverses options sont à l'étude. Les cours à distance suivants ont été ajoutés à la liste des choix de cours pour l'année scolaire 2006/2007 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Introduction aux sciences de l'activité 12</i> • <i>Astronomie 12</i> • <i>Études acadiennes 11</i> • <i>Histoire du Canada 11</i> <p><i>Les cours d'Économie 11, et Droit 12 sont en développement et seront offerts en ligne.</i></p>

<p>Stratégie 8 : Participer pleinement aux initiatives du MÉNÉ « Vie et apprentissage II ».</p>	<p><i>Le CSAP a établi deux initiatives pré-primaires avec succès en 05/06 et trois sites additionnels ont été établis en septembre 2006. Ceci est possible grâce à la décision du Conseil de subventionner ce programme au-delà des montants fournis par l'Initiative du Ministère de l'Éducation.</i></p> <p><i>Le nombre d'heures des services de bibliothèque a été augmenté en 05/06 et également en 06/07.</i></p> <p><i>Les initiatives (éducation coopérative, développer des apprenants actifs et en bonne santé, animation sportive...) mises en œuvre en 05/06 se continuent en 06/07.</i></p>
<p>Stratégie 9 : Améliorer l'apparence extérieure des écoles de sorte que cela puisse aider au recrutement et à l'enracinement des élèves en démontrant une fierté acadienne et francophone à la communauté et au public.</p>	<p><i>Des rénovations majeures s'achèvent à l'École NDA.</i></p> <p><i>On a réussi à peindre l'extérieur de l'École Pubnico-ouest et la façade de l'École St- Albert.</i></p>

Objectifs

Le conseil a adopté ses quatre (4) objectifs pour les années à venir basés sur les résultats de leur initiative de planification stratégique. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site Web du conseil à <http://csap.ednet.ns.ca/conseil/mvm.htm>

Les objectifs du CSAP sont les suivants :

Objectif 1 :

Offrir à tous les apprenants une éducation de qualité en français qui contribue à développer leur plein potentiel ;

Objectif 2 :

Transmettre la connaissance de la culture des acadiens et autres francophones et contribuer à accroître sa vitalité et ses valeurs communautaires, le tout dans un contexte contemporain ;

Objectif 3 :

Offrir une éducation en français langue première au plus grand nombre d'élèves admissibles et développer un sentiment d'appartenance des élèves et du personnel envers leur communauté scolaire et

Objectif 4 :

Mettre en œuvre les moyens pour assurer la disponibilité d'installations physiques de qualité là où le nombre d'ayants droit le justifie.

Stratégies pour 2007-2008

Les stratégies ont été identifiées et développées par l'administration avec l'aide des écoles et adoptées par le conseil. Elles sont la base du plan d'affaires 2007/2008.

Objectif 1 :

Offrir à tous les apprenants une éducation de qualité en français qui contribue à développer leur plein potentiel.

Stratégies :

1. Mettre à la disposition de tous les apprenants les ressources pédagogiques nécessaires pour développer leur plein potentiel.
2. Offrir au personnel enseignant et au personnel d'appui le perfectionnement professionnel nécessaire pour offrir une éducation de qualité en français.
3. Offrir des programmes qui visent une éducation de qualité en français qui contribue à développer le plein potentiel des apprenants.
4. Recruter et retenir des enseignants, des spécialistes et un personnel d'appui pour offrir une éducation de qualité.

Objectif 2 :

Transmettre la connaissance de la culture des acadiens et autres francophones et contribuer à accroître sa vitalité et ses valeurs communautaires, le tout dans un contexte contemporain.

Stratégies

1. Offrir aux apprenants un environnement qui promeut la culture des acadiens et autres francophones.
2. Transmettre la culture dans un contexte contemporain où on encourage l'innovation et la créativité.
3. Fournir aux apprenants des occasions d'échange pour mieux apprécier la culture des acadiens et autres francophones.
4. Assurer que les écoles contribuent à accroître la vitalité communautaire et adhèrent aux valeurs qui lui sont propres.
5. Sensibiliser le personnel à l'importance de son rôle dans la promotion de la culture des acadiens et autres francophones.

Objectif 3 :

Offrir une éducation en français langue première au plus grand nombre d'élèves admissibles et développer un sentiment d'appartenance des élèves et du personnel envers leur communauté scolaire.

Stratégies :

1. Mettre en place un mécanisme de sensibilisation, de recrutement et de fidélisation auprès des parents.
2. Offrir aux parents de l'appui pour jouer un rôle actif dans l'école acadienne et française.
3. Organiser des activités pour développer un sentiment d'appartenance chez les élèves et les parents.
4. Valoriser le personnel enseignant et le personnel d'appui au sein de la communauté scolaire.
5. Offrir un programme prématernel aux enfants de 4 ans sous la tutelle du CSAP.

Objectif 4 :

Mettre en œuvre les moyens pour assurer la disponibilité d'installations physiques de qualité là où le nombre d'ayants droit le justifie.

Stratégies :

1. Assurer que les écoles sont des édifices attrayants, modernes et sécuritaires qui desservent la communauté de langue française de façon équitable.
2. Assurer que les écoles bénéficient d'un d'équipement en technologie pour la livraison des programmes d'études.
3. Revendiquer, auprès du Ministère des installations physiques de qualité là où le nombre d'ayants droit le justifie.
4. Supporter les communautés qui font une demande pour un centre communautaire au niveau des écoles.

Finances

Le budget opérationnel du CSAP, pour l'année fiscale 2007-2008, est illustré ci-dessous.

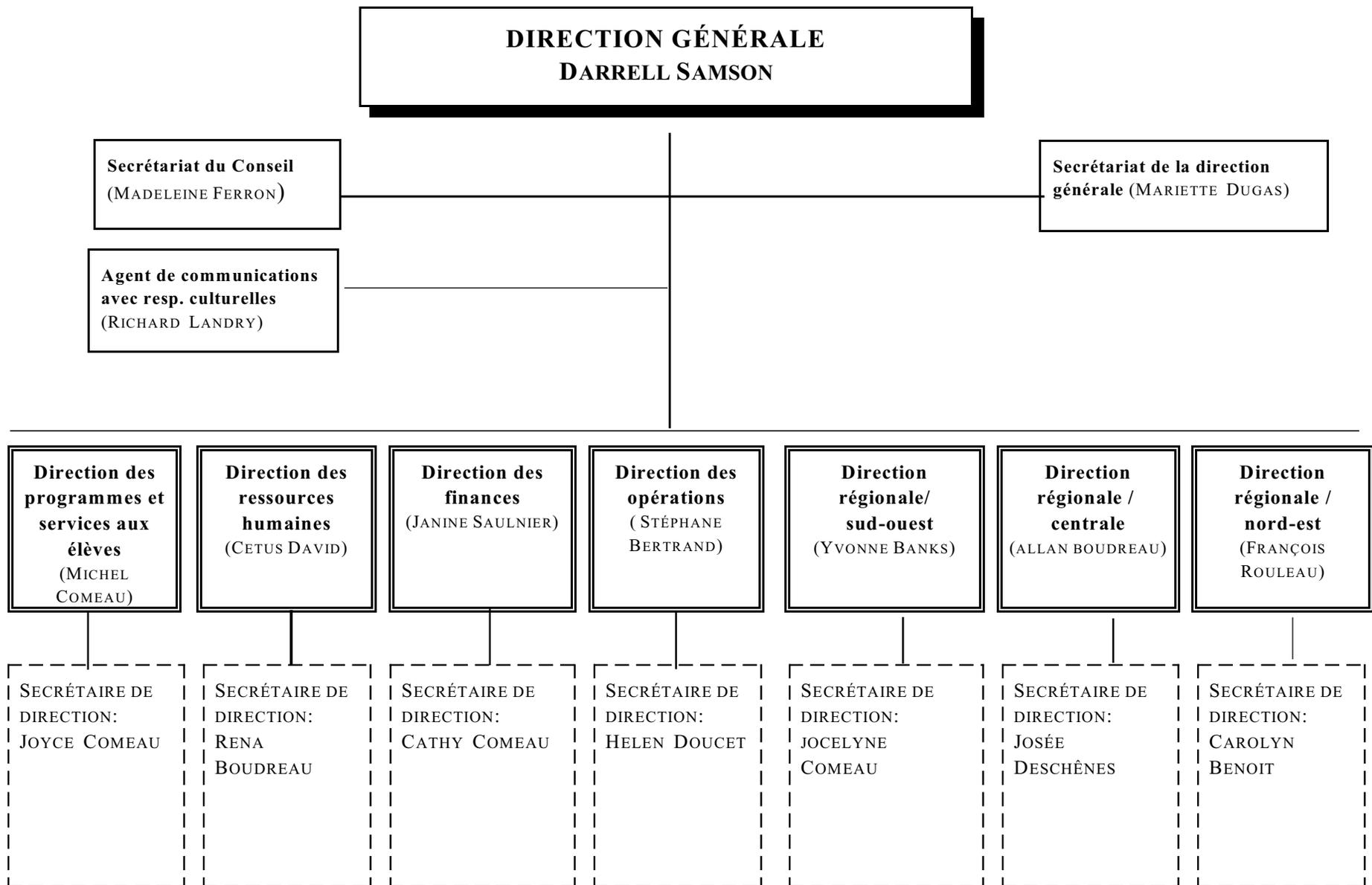
Budget opérationnel 2007-2008

CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL	05/06 Actuel vérifié	06/07 Actuel vérifié	07/08 Budget proposé
<u>Revenus</u>			
Province de la Nouvelle-Écosse	33 449 946 \$	36 714 263 \$	39 051 700 \$
Gouvernement du Canada	1 759 818 \$	1 357 673 \$	1 797 620 \$
Allocation des conseils municipaux	0 \$	0 \$	1 136 800 \$
Autres revenus	463 162 \$	541 004 \$	232 000 \$
Projet - élaboration de programmes	811 060 \$	784 600 \$	770 200 \$
<i>Total des revenus</i>	36 483 986 \$	39 397 540 \$	42 988 320 \$
<u>Dépenses</u>			
Gouvernance du conseil scolaire	416 768 \$	473 222 \$	477 000 \$
Administration du conseil scolaire	1 805 035 \$	1 929 002 \$	2 231 871 \$
Administration scolaire et soutien	2 896 159 \$	3 375 925 \$	3 717 202 \$
Instruction et services scolaires	17 291 833 \$	18 662 986 \$	20 283 482 \$
Service aux élèves	3 579 988 \$	3 897 991 \$	4 424 931 \$
Service d'entretien	4 981 467 \$	5 483 268 \$	4 936 334 \$
Transport scolaire	4 084 739 \$	4 345 173 \$	4 528 500 \$
Autres programmes	78 778 \$	336 416 \$	482 000 \$
Allocation des conseils municipaux	0 \$	0 \$	1 136 800 \$
Projet - élaboration de programmes	811 060 \$	784 600 \$	770 200 \$
<i>Total des dépenses</i>	35 945 827 \$	39 288 583 \$	42 988 320 \$
<i>Surplus annuel</i>	538 159 \$	108 957 \$	0 \$
Surplus (déficit) accumulé, début	(515 142)\$	23 017 \$	131 974 \$
<i>Surplus accumulé, fin</i>	23 017 \$	131 974 \$	131 974 \$

Annexe 1

ORGANIGRAMME

Organigramme fonctionnel 2007-2008



Annexe 2

FACTEURS CLÉS

Les facteurs clés

	Année précédente 2005-06	Année courante 2006-07
Élèves		
Total d'élèves	4 158	4 131
Classe moyenne (M- 2 ^e)	20,8	20,2
Classe moyenne (3 ^e – 6 ^e)	19,5	19,3
Classe moyenne (7 ^e – 9 ^e)	20,3	19,9
Classe moyenne (10 ^e – 12 ^e)	17,1	17,1
Total des classes titulaires	216,0	212,0
Personnel enseignant		
Enseignant (étps)	250,7	255,7
Administratif (étps)	21,95	22,7
Ressource (étps)	13,38	12,92
Aide aux élèves (étps)	21,35	26,8
Aide à la programmation (étps)	6,0	6,0
Personnel d'appui		
Aide-enseignants	40,9	45,9
Bibliothécaires	7,4	9,5
Supervision des élèves	62,9 h x 185j	63,0 h x 185j
Secrétaires	17,2	17,9
Personnel d'appui aux élèves	0	0
Conseil		
Membres du Conseil (étps)	17,0	17,0
Personnel du Conseil (étps)	1,0	1,0
Admin. régionale et provinciale		
Cadres supérieurs (étps)	8,0	8,0
Gestion des programmes (étps)	2,0	2,0
Opérations (étps)	1,0	1,0
Personnel d'appui (étps)	0,7	0,7
Secrétariat (étps)	6,0	6,0
Technologie		
Élèves / ordinateur éducatif	2,8	2,4
Support technique (étps)	5,0	5,0
Ordinateurs/technicien(ne)	302	348
Immeubles et Services		
Superficie écoles (pi ²)	900 249	900 249
pi ² / élève	249	260
Écoles P3 (pi ²)	136 297	137 715
Coût d'opération / pi ²	5,53	6,09

Heures de conciergerie / pi²
 Heures de conciergerie / pi² (sous-traitance)
 Pi²/Heure de conciergerie
 Capital d'exploitation

249	249
6	6
3 544	3 544
Sans objet	Sans objet

Transport

Total : autobus qui opèrent
 Total : élèves transportés
 Coût total par élève transporté
 Capacité moyenne / autobus
 Coût / Unité – sous-traitance
 Coût / Unité – CSAP (\$)
 Nombres de jours opérationnels

CSAP/Sous-traitant	CSAP/Sous-traitant
29 / 48	27 / 52
2 132 / 2 321	1 984 / 2 405
727 / 1 204	769 / 1 064
74 / 48	73 / 46
53 311	53 746
52 614	57 421
Divers par région	Divers par région

Annexe 3

MESURE DES RÉSULTATS

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	07 - 08	08 - 09	09 - 10	<i>Cibles au niveau de l'élève</i>	<i>Cibles au niveau du personnel</i>
3. Offrir des programmes qui visent une éducation de qualité en français qui contribue à développer le plein potentiel des apprenants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et/ou se procurer des outils et des stratégies pour appuyer les besoins en francisation. 2. Augmenter la disponibilité des programmes d'éducation alternative dans les écoles du niveau secondaire premier et deuxième cycles du CSAP. 3. Continuer la mise en oeuvre du projet pilote de l'élaboration de programmes. 4. Assurer la mise en oeuvre des initiatives découlant de "Vie et apprentissage II" 5. Redéfinir IPLÉ au niveau du Conseil scolaire - "une intervention" dans l'ensemble d'un bon programme complet en littérature. 6. Assurer que les pratiques de lecture guidée, lecture partagée, écriture guidée et écriture partagée soient présentes dans les programmes de littérature au niveau de chaque école. 7. Augmenter le pourcentage d'élèves desservis en IPLÉ en restructurant le modèle de livraison. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p></p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p></p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2008</p> <p>Chaque école aura un plan quinquennal concernant les programmes d'éducation alternative.</p> <p>CIBLES - FIN JUIN 2009</p> <p>72% des élèves du CSAP auront réussi les appréciations de rendement en littérature du MÉNÉ de la 6^e année.</p> <p>_____% des élèves auront réussi les appréciations de rendement en numératie de 3^e année</p> <p>_____% des élèves auront réussi le test de littérature de 9^e année</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2009</p> <p>Le personnel enseignant de l'école fait une analyse des résultats et élabore un plan d'action pour augmenter le rendement des élèves.</p> <p>L'équipe de direction fait la promotion de l'utilisation propice des ressources pédagogiques et gère des communautés d'apprentissage professionnels favorisant l'enseignement stratégique et différencié.</p>
4. Recruter et retenir des enseignants, des spécialistes et un personnel d'appui pour offrir une éducation de qualité.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des stratégies pro actives pour : <ul style="list-style-type: none"> - recruter des enseignants, des spécialistes (orthophonistes psychologues scolaires) et un personnel d'appui qui seront en mesure d'offrir une éducation de qualité notamment : des rencontres avec Immigration, visites aux universités, Ressources humaines Canada, visites des écoles de formation en orthophonie et psychologie scolaires, embauches précoces - retenir les enseignants par des programmes de mentorat aux enseignants novices et des programmes de jumelage. 2. Préparer un plan de succession pour les administrateurs. 3. Développer un plan de formation pour le personnel d'appui afin d'assurer qu'ils ont les compétences nécessaires pour effectuer leurs tâches. 4. Établir un partenariat avec les universités et les agences externes pour offrir une formation continue au personnel des écoles. 5. Augmenter la collaboration et la collégialité entre les enseignants (es) d'Intervention préventive en lecture et écriture et le personnel de l'école pour appuyer la planification de programme, les initiatives en littérature et autres et favoriser ainsi la rétention. 6. Inciter le personnel à prendre en main leur propre perfectionnement et cheminement connexes à leurs responsabilités professionnelles. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2010</p> <p>75% des élèves du CSAP auront réussi les appréciations de rendement en littérature du MÉNÉ de la 6^e année et de la 9^e année</p> <p>_____% des élèves auront réussi les appréciations de rendement en numératie 3^e année</p> <p>_____% des élèves auront réussi le test de littérature de 9^e année</p> <p>OUTILS DE MESURE</p> <p>Résultat des élèves aux tests provinciaux (source: MÉNÉ; fréquence:)</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2010</p> <p>Le personnel enseignant de l'école et le personnel d'appui entament une analyse des résultats et élaborent un plan d'action pour augmenter le rendement des élèves.</p> <p>L'équipe de direction de l'école fait la promotion de l'utilisation propice des ressources pédagogiques et gère des communautés d'apprentissage professionnels favorisant l'enseignement stratégiques et différenciées.</p>

OBJECTIF 2

TRANSMETTRE LA CONNAISSANCE DE LA CULTURE DES ACADIENS ET AUTRES FRANCOPHONES ET CONTRIBUER À ACCROÎTRE SA VITALITÉ ET SES VALEURS COMMUNAUTAIRES, LE TOUT DANS UN CONTEXTE CONTEMPORAIN

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	<i>07 - 08</i>	<i>08 - 09</i>	<i>09 - 10</i>	<i>Cibles au niveau de l'élève</i>	<i>Cibles au niveau du personnel</i>
1. Offrir aux apprenants un environnement qui promeut la culture des Acadiens et autres francophones	1. Mettre en place un réseau de partage d'un journal étudiant entre les écoles. 2. Développer et gérer des activités pour favoriser la communication orale en français. 3. Intégrer l'usage des multi médias tel que préconisé dans les programmes d'études. 4. Encourager la création de radios-étudiantes dans les écoles.	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	CIBLES - FIN JUIN 2007 Tous les élèves auront participé à la Semaine de promotion de l'éducation en français. Établir le nombre d'activités culturelles par école	CIBLES - FIN JUIN 2007 Tout le personnel aura participé à la Semaine de promotion de l'éducation en français
2. Transmettre la culture dans un contexte contemporain où on encourage l'innovation et la créativité.	1. Établir un réseau d'agents culturels pour organiser des ateliers de création artistique dans les écoles. 2. Promouvoir le respect de la diversité au sein des écoles en offrant une journée de formation en équité raciale aux enseignant(e)s de la m-12. 3. Établir des liens de collaboration entre le CSAP et la FÉCANÉ	✓ ✓ ✓	✓	✓	CIBLES - FIN JUIN 2008 Augmenter de 10% le nombre d'activités culturelles dans chaque école Les élèves auront une meilleure appréciation de la diversité culturelle	CIBLES - FIN JUIN 2008 Le CSAP aura mis en place un réseau d'échanges et de pratiques en animation culturelle. La politique en matière d'équité raciale du MÉNÉ sera mise en oeuvre dans toutes les écoles du CSAP

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	<i>07 - 08</i>	<i>08 - 09</i>	<i>09 - 10</i>	<i>Cibles au niveau de l'élève</i>	<i>Cibles au niveau du personnel</i>
3. Fournir aux apprenants des occasions d'échange pour mieux apprécier la culture acadienne et française	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un inventaire sur le site Web de personnes ressources acadiennes et francophones disponibles aux écoles. 2. Promouvoir l'utilisation du système de vidéo conférence comme outil de rapprochement entre les communautés scolaires. 3. Favoriser les échanges entre les écoles au niveau provincial et hors province dans des milieux acadiens et français.. 4. Organiser un ralliement provincial en partenariat avec le Conseil jeunesse provincial un ralliement avec les élèves de 8^e, 10^e et 12^e année. 5. Poursuivre le partenariat avec les Jeux de l'Acadie. 6. Faire connaître les personnages acadiens et francophones pouvant servir de modèles aux élèves 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2009</p> <p>Les élèves auront des occasions de s'engager dans la culture des Acadiens et autres francophones au niveau pancanadien.</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2009</p> <p>L'école crée des occasions pour permettre aux élèves de s'engager dans la culture des Acadiens et autres francophones au niveau pancanadien.</p>
4. Assurer que les écoles contribuent à accroître la vitalité communautaire et adhèrent aux valeurs qui leur sont propres.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir les moyens de publicité pour inviter toute la communauté aux activités organisées par l'école en favorisant les partenariats avec la communauté. 2. Élargir le réseau de diffusion pour la distribution des "P'tites nouvelles" à toute la communauté. 3. Mettre en oeuvre le plan de communication du Conseil. 4. Aménager et mettre à jour le site Web afin de le rendre plus fonctionnel. 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2010</p> <p>Les élèves de 4^e, 8^e et 12^e années pourront se situer dans la francophonie, dans leur localité, leur région, leur province et dans le monde.</p> <p>Les élèves ont un accès accru à des programmes, des occasions et des opportunités et s'engagent dans la culture des Acadiens et autres francophones.</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2010</p> <p>Les enseignants mettront en pratique des stratégies d'enseignement qui optimisent l'intégration de la composante culturelle à l'intérieur de la programmation scolaire.</p>
5. Sensibiliser le personnel à l'importance de son rôle dans la promotion de la culture des Acadiens et autres francophones.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actualiser les composantes de la culture des Acadiens et autres francophones dans les programmes d'études. 2. Promouvoir un climat qui encourage la participation du personnel à des activités culturelles acadiennes et françaises à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. 3. Encourager le personnel à organiser des activités culturelles acadiennes et françaises 	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>✓</p> <p>✓</p> <p>✓</p>	<p>OUTILS DE MESURE</p> <p>Les élèves auront une connaissance accrue de la culture acadienne et de la culture des autres francophones , le tout dans un contexte contemporain.</p>	<p>Les enseignants auront une connaissance accrue de la culture acadienne et de la culture des autres francophones , le tout dans un contexte contemporain.</p>

OBJECTIF 3**OFFRIR UNE ÉDUCATION EN FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE AU PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES ADMISSIBLES ET DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL ENVERS LEUR COMMUNAUTÉ SCOLAIRE**

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	<i>07 - 08</i>	<i>08 - 09</i>	<i>09 - 10</i>	<i>Cibles au niveau de l'élève</i>	<i>Cibles au niveau du personnel</i>
1. Mettre en place un mécanisme de sensibilisation, de recrutement et de fidélisation auprès des parents.	1. Élaborer un plan d'action cohérent au niveau de la province pour optimiser le nombre d'inscriptions au niveau de la maternelle et de la pré maternelle. 2. Assurer la continuité de la transmission des plans de communication aux parents des communautés scolaires chaque année avant la fin de septembre. 3. Organiser des rencontres avec des parents et des élèves de 5 ^e à 9 ^e année afin d'identifier les forces et les besoins ainsi que des actions pour répondre aux défis. 4. Distribuer et analyser les résultats des sondages de motivation des arrivées et des départs afin d'aider à l'élaboration d'un plan d'action.	✓			CIBLES - FIN JUIN 2008 Le CSAP aura effectué un recensement de son taux de recrutement et de rétention courant à tous les niveaux de scolarité.	CIBLES - FIN JUIN 2008 Élaborer un sondage pour connaître le sentiment d'appartenance du personnel envers leur communauté scolaire. Élaborer un plan de recrutement systémique
2. Offrir aux parents de l'appui pour jouer un rôle actif dans l'école acadienne et française.	1. Collaborer avec des agences externes qui offrent des programmes d'appui aux parents 2. Monter un plan d'appui pour les familles exogames. 3. Fournir aux parents de la pré maternelle et de la maternelle la trousse "Viens jouer avec moi". 4. Donner aux parents accès à des ressources en français. 5. Présenter aux parents l'information concernant le nouveau document du Ministère sur le processus de planification de programme pour les élèves ayant des besoins particuliers. 6. Ajouter un lien vers le secteur des services aux élèves sur le site web du CSAP.	✓	✓	✓		

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	<i>07 - 08</i>	<i>08 - 09</i>	<i>09 - 10</i>	<i>Cibles au niveau de l'élève</i>	<i>Cibles au niveau du personnel</i>
3. Organiser des activités pour développer un sentiment d'appartenance chez les élèves et les parents.	<ol style="list-style-type: none"> Organiser des activités parascolaires d'après les intérêts des élèves. Organiser des activités culturelles d'après les intérêts des élèves. Implanter un Code de conduite (PEBS) dans toutes les écoles. Monter un plan afin que les élèves bénéficient du programme global en orientation scolaire et en counselling (PGOSC). 	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓	<p>CIBLES - FIN JUIN 2009</p> <p>La cible de recrutement en juin 2009 sera établie en fonction du taux d'inscription à la fin juin 2008.</p> <p>Il y aura une augmentation de 2% de la population étudiante.</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2009</p> <p>Un plan de relève pour les postes en administration est en place.</p> <p>Un programme d'accompagnement pour les directions d'école est opérationnel.</p>
4. Valoriser le personnel enseignant et le personnel d'appui au sein de la communauté scolaire	<ol style="list-style-type: none"> Prévoir des mesures d'accueil pour les nouveaux enseignants et le personnel d'appui. Élaborer un plan pour la reconnaissance du personnel enseignant et du personnel d'appui au niveau provincial. 	✓ ✓	✓	✓	<p>Le taux de fidélisation aura augmenté de 2%.</p> <p>Il y aura une diminution de 10% de suspensions externes dans les 15 écoles qui ont reçu la formation de PEBS.</p> <p>CIBLES - FIN JUIN 2010</p> <p>La cible de recrutement en juin 2010 sera établie en fonction du taux d'inscription à la fin juin 2009.</p>	<p>CIBLES - FIN JUIN 2010</p> <p>Le personnel aura participé à du développement professionnel pour concrétiser leur adhésion à la vision et la mission de l'organisation.</p>
5. Offrir un programme pré-maternelle aux enfants de 4 ans sous la tutelle du CSAP	<ol style="list-style-type: none"> Élaborer un programme pré maternelle. Mettre sur pied des classes pré maternelle dans toutes nos écoles/régions. Établir des moyens publicitaires innovateurs afin d'augmenter le nombre d'inscriptions à la pré-maternelle Obtenir l'engagement financier du MÉNÉ et de toutes autres sources sources pour continuer la mise en oeuvre du programme de pré-maternelle. 	✓ ✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	<p>Il y aura une augmentation de 2% de la population étudiante.</p> <p>Le taux de fidélisation sera augmenté de 2 %.</p> <p>Il y aura une diminution de 10 % des suspensions externes dans les 19 écoles qui ont reçu la formation PEBS.</p> <p>OUTILS DE MESURE</p> <p>L'augmentation du nombre d'élèves inscrits au CSAP</p>	<p>Outil à définir (source et fréquence)</p>

OBJECTIF 4

METTRE EN OEUVRE LES MOYENS POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ D'INSTALLATIONS PHYSIQUES DE QUALITÉ LÀ OÙ LE NOMBRE D'AYANTS DROIT LE JUSTIFIE.

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	<i>07 - 08</i>	<i>08 - 09</i>	<i>09 - 10</i>	<i>Cibles</i>
1. Assurer que les écoles sont des édifices attrayants, modernes et sécuritaires qui desservent la communauté de langue française de façon équitable.	1. Établir un plan de rénovation des écoles avec un calendrier de réalisations. 2. Mettre en place un système pour mieux répondre aux demandes concernant la sécurité des édifices. 3. Mettre en place un système de gestion des installations physiques (projet "Plant Management" (PM) composant opérationnel du Ministère). 4. Encourager la communauté à maximiser l'utilisation des écoles. 5. Créer des ententes avec les organismes qui utilisent nos écoles.	✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	CIBLES - FIN JUIN 2008 On aura effectué un recensement de l'état des infrastructures.
2. Assurer que les écoles bénéficient d'un équipement en technologie pour la livraison des programmes d'études.	1. Mettre en place un inventaire précis des équipements pour les écoles et implanter un système d'identification des appareils technologiques. 2. Assurer de mettre en place à chaque année un système pour répondre efficacement aux demandes concernant les équipements en technologie. 3. Mettre en place un plan quinquennal de renouvellement des équipements informatiques et s'assurer que ce plan est révisé annuellement.	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	CIBLES - FIN JUIN 2009 Le CSAP aura un inventaire précis et à jour de la technologie. Le CSAP aura un plan de renouvellement de la technologie qui s'aligne avec les attentes du MÉNÉ.
3. Revendiquer, auprès du MÉNÉ, des installations physiques de qualité là où le nombre d'ayants droit le justifie.	1. Travailler de près avec les gouvernements et la communauté pour assurer des installations physiques là où le nombre d'ayants droit le justifie.	✓	✓	✓	CIBLES - FIN JUIN 2010 Les élèves et le personnel auront accès à des écoles attrayantes, accueillantes et sécuritaires.

<i>Stratégies</i>	<i>Actions</i>	<i>07 - 08</i>	<i>08 - 09</i>	<i>09 - 10</i>	<i>Cibles</i>
4. Supporter les communautés qui font une demande pour un centre communautaire au niveau des écoles.	1. Collaborer avec les communautés qui font des demandes pour créer des centres communautaires au niveau des écoles.	✓	✓	✓	<p>Le plan de renouvellement de la technologie du CSAP sera élaboré en conformité avec les exigences du MÉNÉ.</p> <p>OUTILS DE MESURE</p> <p>Les ayants droit auront accès à des installations physiques et de la technologie de qualité pour mieux répondre à leur besoin.</p>